



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue par vidéoconférence à Gatineau, le mercredi 15 septembre 2021 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, messieurs les conseillers Cédric Tessier, président, Gilles Chagnon, Pierre Lanthier et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs Luc Bard, directeur général par intérim, André Turgeon, directeur général adjoint, et M<sup>e</sup> Geneviève Leduc, greffière, ainsi que Jean Boileau, Alyssa Dallaire, Mike Duggan et Yess Gacem.

**CE-2021-796**

**IMPLANTATION D'ARRÊTS TOUTES DIRECTIONS - INTERSECTION CHEMIN LEBAUDY ET RUE LE GALLOIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - RENÉE AMYOT**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète l'implantation d'arrêts toutes directions à l'intersection du chemin Lebaudy et de la rue le Gallois, dossier RS-21-241, comme illustré au plan numéro CRO-21-483 du 21 juillet 2021.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-483 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

**CE-2021-797**

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE MORENCY - PARC ERNEST-GABOURY - DISTRICT ÉLECTORAL DU CARREFOUR DE L'HÔPITAL - GILLES CARPENTIER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement dans le stationnement du parc Ernest-Gaboury, dossier RS-21-243, comme illustré au plan numéro CRO-21-486 du 23 juillet 2021, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<b><u>Rue</u></b>	<b><u>Côté</u></b>	<b><u>Endroit</u></b>	<b><u>En vigueur</u></b>
Rue Morency	-	Deux cases de stationnement à l'intérieur du stationnement du parc Ernest-Gaboury	Zone réservée en tout temps aux détenteurs de permis pour personnes handicapées

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-486 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2021-798

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - BOULEVARD SAINT-RENÉ OUEST - DISTRICT ÉLECTORAL DU CARREFOUR DE L'HÔPITAL - GILLES CARPENTIER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète des modifications à la signalisation du stationnement sur le boulevard Saint-René Ouest, dossier RS-21-242, comme illustré au plan numéro CRO-21-484 du 22 juillet 2021, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<b><u>Boulevard</u></b>	<b><u>Côté</u></b>	<b><u>Endroit</u></b>	<b><u>En vigueur</u></b>
Saint-René Ouest	Nord	D'un point situé à 47 m à l'ouest de la rue de Toulouse, sur une distance de 15 m vers le l'ouest	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-484 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2021-799

**MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - BOULEVARD D'AMSTERDAM - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur le boulevard d'Amsterdam, dossier RS-21-233, comme illustré au plan numéro CRO-21-489 du 4 août 2021, le tout afin de :

Implanter des zones d'interdiction d'immobilisation :

<b><u>Rue</u></b>	<b><u>Côtés</u></b>	<b><u>Endroits</u></b>	<b><u>En vigueur</u></b>
Amsterdam	Nord	À partir d'un point situé à 62 m à l'ouest du boulevard du Plateau, sur une distance de 26 ms vers l'ouest	En tout temps Excepté autobus
Amsterdam	Nord	De l'intersection est avec la rue de Barcelone, sur une distance de 36 m vers l'est	En tout temps Excepté autobus
Amsterdam	Sud	À partir d'un point situé à 81 m à l'ouest du boulevard du Plateau, sur une distance de 20 m vers l'ouest	En tout temps Excepté autobus

Implanter des zones de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Amsterdam	Nord	À partir du boulevard du Plateau, sur une distance de 62 m vers l'ouest	En tout temps
Amsterdam	Nord	À partir de l'intersection est avec la rue de Stockholm, sur une distance de 31 m vers l'est	En tout temps
Amsterdam	Nord	Entre les deux intersections avec la rue de Stockholm	En tout temps
Amsterdam	Nord	À partir de l'intersection ouest avec la rue de Stockholm, sur une distance de 28 m vers l'ouest	En tout temps
Amsterdam	Nord	Entre les deux intersections avec la rue de Barcelone	En tout temps
Amsterdam	Ouest	À partir de la rue de Liverpool, sur une distance de 24 m vers le nord	En tout temps
Amsterdam	Ouest	À partir de la rue de Liverpool, sur une distance de 21 m vers le sud	En tout temps
Amsterdam	Ouest	À partir d'un point situé à 47 m au sud de la rue de Liverpool jusqu'au chemin Vanier	En tout temps
Amsterdam	Sud	À partir du chemin Vanier, sur une distance de 65 m vers l'est	En tout temps
Amsterdam	Sud	À partir d'un point situé à 101 m à l'ouest du boulevard du Plateau, sur une distance de 23 m vers l'ouest	En tout temps
Amsterdam	Est	À partir de la rue de Liverpool, sur une distance de 29 m vers le sud	En tout temps
Amsterdam	Est	À partir de la rue de Liverpool, sur une distance de 46 m vers le nord	En tout temps
Amsterdam	Est	À partir d'un point situé à 82 m au nord de la rue de Liverpool, sur une distance de 140 m vers le nord	En tout temps

Implanter des zones de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Amsterdam	Ouest	À partir d'un point situé à 31 m au sud de l'intersection ouest avec la rue de Barcelone, sur une distance de 158 m vers le sud	2 heures 7 h à 17 h Lundi au vendredi
Amsterdam	Sud	À partir d'un point situé à 65 m à l'est du chemin Vanier, sur une distance de 286 m vers l'est	2 heures 7 h à 17 h Lundi au vendredi
Amsterdam	Sud	À partir d'un point situé à 9 m à l'est de l'intersection ouest avec la rue de Barcelone, sur une distance de 182 m vers l'est	2 heures 7 h à 17 h Lundi au vendredi
Amsterdam	Sud	À partir d'un point situé à 124 m à l'ouest du boulevard du Plateau, sur une distance de 316 m vers l'ouest	2 heures 7 h à 17 h Lundi au vendredi
Amsterdam	Sud	À partir d'un point situé à 45 m à l'ouest du boulevard du Plateau, sur une distance de 36 m vers l'ouest	2 heures 7 h à 17 h Lundi au vendredi

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-489 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2021-800

**MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE XAVIER - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - AUDREY BUREAU**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue Xavier, dossier RS-21-260, comme illustré au plan numéro CRO-21-513 du 17 août 2021, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Xavier	Est	Entre la rue McDougall et la rue Arthur-Croteau	En tout temps

Retirer une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Xavier	Ouest	D'un point situé à 15 m au sud de la rue Arthur-Croteau jusqu'à son extrémité sud	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-513 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2021-801

**DÉROGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN D'AUTORISER LA FIRME CIMA+, S.E.N.C. À RÉALISER DES OPÉRATIONS DE NETTOYAGE ET D'INSPECTIONS TÉLÉVISÉES HORS DES HEURES PERMISES ENTRE LE BOULEVARD ALEXANDRE-TACHÉ ET LA RUE MONTCALM - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme CIMA+, s.e.n.c. doit réaliser des opérations de nettoyage et d'inspections télévisées de conduites d'égouts à proximité du carrefour giratoire Montcalm - Saint-Joseph;

**CONSIDÉRANT QUE** la rue Montcalm et le boulevard Saint-Joseph sont des artères très achalandées durant le jour;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux devraient être exécutés sur un total approximatif de deux nuits à l'automne 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h doivent être autorisés par le comité exécutif si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 m des travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux seront réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin de permettre à CIMA+, s.e.n.c. de réaliser des travaux à l'automne 2021, hors des heures permises.

Adoptée

CE-2021-802

**DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DE LA RUE MAIN - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU VERSANT, DE BELLEVUE ET DU LAC-BEAUCHAMP - DANIEL CHAMPAGNE, PIERRE LANTHIER ET JEAN-FRANÇOIS LEBLANC**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2021-273 du 14 avril 2021, a octroyé un contrat à la firme 6369472 Canada inc./Equinoxe JMP pour les travaux de réfection de la rue Main;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a des retards pour la livraison de certains équipements pour les feux de circulation;

**CONSIDÉRANT QUE** certains travaux doivent être faits en partie le dimanche afin de permettre à l'entrepreneur d'accélérer la cadence et de minimiser l'impact sur la circulation;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 m des travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux seront réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin de permettre à la firme 6369472 Canada inc. / Equinoxe JMP de réaliser des travaux pour le projet de la rue Main, hors des heures permises, pour les mois de septembre à novembre 2021.

Adoptée

CE-2021-803

### **AUTORISER LA FIRME CIMA+, S.E.N.C. À DÉPOSER DES DEMANDES D'APPROBATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR LE PROJET DE REMPLACEMENT D'UN PONCEAU DU BOULEVARD LABROSSE - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - PIERRE LANTHIER**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par la délégation de pouvoir numéro 179337 du 20 août 2021, adjugeait à la firme CIMA+, s.e.n.c., un contrat pour les services professionnels pour les services consultatifs, l'élaboration de concepts, les services de coordination, les études préparatoires, la préparation de plans, devis et documents d'appels d'offres, ainsi que les services durant la construction pour le projet de remplacement d'un ponceau du boulevard Labrosse;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de remplacement d'un ponceau du boulevard Labrosse est assujéti à des autorisations du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de remplacement d'un ponceau du boulevard Labrosse, pourrait être assujéti à d'autres autorisations gouvernementales;

**CONSIDÉRANT QU'**une résolution de la Ville est requise pour autoriser la firme mandatée à déposer les demandes d'autorisation et le certificat de conformité des travaux au nom de la Ville auprès des autorités compétentes :

### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- autorise la firme CIMA+, s.e.n.c. à soumettre toute demande d'autorisation ainsi que tous les documents requis se rapportant à ces travaux au MELCC, et à présenter, tout engagement en lien avec les demandes d'autorisation requises pour le projet de remplacement d'un ponceau du boulevard Labrosse;
- autorise la firme CIMA+, s.e.n.c. à soumettre toute demande d'autorisation ainsi que tous les documents requis se rapportant à ces travaux aux autorités compétentes en la matière, si la situation est rendue nécessaire, et à présenter tout engagement en lien avec les demandes d'autorisation requises pour le projet de remplacement d'un ponceau du boulevard Labrosse;

- confirme son engagement à soumettre au MELCC et aux autorités concernés, au plus tard 60 jours après la fin des travaux ou selon les délais prescrits, une attestation signée par un ingénieur ou un professionnel autorisé, selon le cas, quant à la conformité des travaux avec les autorisations accordées.

Adoptée

CE-2021-804

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT ACTIF - VOLET 2 : AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF - MINISTÈRE DES TRANSPORT DU QUÉBEC - ATTESTATION DES TRAVAUX COMPLÉTÉS - RÉFECTION DE LA PISTE MULTIFONCTIONNELLE SUR LE BOULEVARD LA VÉRENDRYE OUEST - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - RENÉE AMYOT**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité exécutif, par sa résolution numéro CE-2020-628 du 14 octobre 2020, a demandé une aide financière au ministère des Transports du Québec (MTQ) dans le cadre du programme d'aide financière au développement du transport actif – Volet 2 : Amélioration des infrastructures de transport actif, pour différents projets admissibles au programme;

**CONSIDÉRANT QUE** la réfection de la piste multifonctionnelle, sur le boulevard La Vérendrye Ouest, à proximité de l'intersection avec la rue Saint-Louis, d'une longueur de 150 m, est l'un des projets admissibles au programme;

**CONSIDÉRANT QUE** le 1<sup>er</sup> février 2021, le MTQ a accordé à la Ville de Gatineau une aide financière d'au plus 29 177 \$, représentant 50 % des dépenses admissibles estimées, dans le cadre du projet de réfection de la piste multifonctionnelle, sur le boulevard La Vérendrye Ouest, à proximité de l'intersection avec la rue Saint-Louis;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de réfection de la piste multifonctionnelle sur le boulevard La Vérendrye Ouest, faisant l'objet de la subvention accordée à la Ville, ont été réalisés et acceptés par le Service des infrastructures pour un coût réel de 63 053,55 \$ imputable;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire, pour le versement de l'aide financière à la Ville, de transmettre un rapport détaillé des travaux effectués ainsi qu'une résolution attestant que les travaux de réfection de la piste multifonctionnelle sur le boulevard La Vérendrye Ouest ont été réalisés et qu'ils sont conformes à la description de la demande de subvention :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- atteste que les travaux de réfection de la piste multifonctionnelle, sur le boulevard La Vérendrye Ouest, à proximité de l'intersection avec la rue Saint-Louis, ont été réalisés pour un coût réel imputable de 63 053,55 \$, et qu'ils sont conformes à la description de la demande de subvention;
- autorise le Service des infrastructures à transmettre au ministère des Transports du Québec le rapport final avec les pièces justificatives pour le versement de l'aide financière à la Ville pour les travaux de réfection de la piste multifonctionnelle, sur le boulevard La Vérendrye Ouest, au montant de 29 177 \$ imputable, soit le montant maximal de l'aide accordée.

Adoptée

CE-2021-805

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT ACTIF - VOLET 2 : AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF - MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC - ATTESTATION DES TRAVAUX COMPLÉTÉS - RÉFECTION DE LA PISTE MULTIFONCTIONNELLE SUR LA RUE JACQUES-CARTIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MYRIAM NADEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité exécutif, par sa résolution numéro CE-2020-628 du 14 octobre 2020, a demandé une aide financière au ministère des Transports du Québec (MTQ) dans le cadre du programme d'aide financière au développement du transport actif – Volet 2 : Amélioration des infrastructures de transport actif, pour différents projets admissibles au programme;

**CONSIDÉRANT QUE** la réfection de la piste multifonctionnelle, sur la rue Jacques-Cartier, face aux 1139 et 1307, rue Jacques-Cartier, d'une longueur de 125 m, est l'un des projets admissibles au programme;

**CONSIDÉRANT QUE** le 1<sup>er</sup> février 2021, le MTQ a accordé à la Ville de Gatineau une aide financière d'au plus 14 152 \$, représentant 50 % des dépenses admissibles estimées, dans le cadre du projet de réfection de la piste multifonctionnelle, sur la rue Jacques-Cartier, face aux 1139 et 1307, rue Jacques-Cartier;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de réfection de la piste multifonctionnelle sur la rue Jacques-Cartier, faisant l'objet de la subvention accordée à la Ville, ont été réalisés et acceptés par le Service des infrastructures pour un coût réel de 30 815,81\$ imputable;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire, pour le versement de l'aide financière à la Ville, de transmettre un rapport détaillé des travaux effectués ainsi qu'une résolution attestant que les travaux de réfection de la piste multifonctionnelle sur la rue Jacques-Cartier ont été réalisés et qu'ils sont conformes à la description de la demande de subvention :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- atteste que les travaux de réfection de la piste multifonctionnelle, sur la rue Jacques-Cartier, face aux 1139 et 1307, rue Jacques-Cartier, ont été réalisés pour un coût réel imputable de 30 815,81 \$, et qu'ils sont conformes à la description de la demande de subvention;
- autorise le Service des infrastructures à transmettre au ministère des Transports du Québec le rapport final avec les pièces justificatives pour le versement de l'aide financière à la Ville pour les travaux de réfection de la piste multifonctionnelle, sur la rue Jacques-Cartier, au montant de 14 152 \$ imputable, soit le montant maximal de l'aide accordée.

Adoptée

CE-2021-806

**SOUSSION 2021 SP 239 - IMPLANTATION DES FEUX DE CIRCULATION À L'INTERSECTION DU BOULEVARD DU PLATEAU ET DE LA RUE KATIMAVIK - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Laurin Laurin (1991) inc., 12000, rue Arthur-Sicard, Mirabel, Québec, J7J 0E9, pour la mise en place d'un système de feux de circulation à l'intersection du boulevard du Plateau et de la rue Katimavik, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 368 091,54 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 26 août 2021, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.



Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-21031-001-87637	139 956,00 \$	Feux de circulation boulevard du Plateau / rue Katimavik - Feux de circulation
18-21003-004-87638	196 160,64 \$	Programme annuel d'amélioration et d'ajout de feux - 21-4018 - Feux de circulation boulevard du Plateau / rue Katimavik
04-13493	16 007,46 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	15 967,44 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 10 septembre 2021.

Adoptée

CE-2021-807

**SOUSSION 2021 SP 212 - PLANS DE SIGNALISATION, LOCATION, INSTALLATION ET DÉINSTALLATION DE SIGNALISATION - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Signebec inc., 19, rue de Varennes, Gatineau, Québec J8T 8G7, pour les plans de signalisation, location, installation et désinstallation d'équipements de signalisation pour un montant total approximatif pour une année de 168 206,35\$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 21 juin 2021, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Il y a possibilité de prolonger le contrat pour une période additionnelle de huit mois, se terminant le 9 avril 2023, ce qui porterait le total de ce contrat à 280 343,92 \$ incluant les taxes.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires :

POSTE	DESCRIPTION
02-41310-521	Réseau d'aqueduc - Entretien et réparation - Infrastructures
02-41510-521	Entretien réseau d'égouts - Entretien et réparation - Infrastructures
02-31210-521	Rues pavées - Entretien et réparation - Infrastructures
02-31520-521	Signalisation - Entretien et réparation - Infrastructures
02-41541-521	Ajustements de structures - Entretien et réparation - Infrastructures

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2022 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 septembre 2021.

Adoptée

CE-2021-808

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-34 POUR UN MONTANT TOTAL DE 114 603,16 \$ POUR LA PÉRIODE DU 19 AU 25 AOÛT 2021****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-34 d'un montant de 114 603,16 \$ pour la période du 19 au 25 août 2021.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 septembre 2021.

Adoptée

CE-2021-809

**PÉRIODE OPTIONNELLE - SOUMISSION 2020 SP 248 - FOURNITURE DE PIÈCES DE VÉHICULES - FILTRES, PIÈCES D'ÉCLAIRAGE ET AUTRES - SERVICE DES FINANCES**

**CONSIDÉRANT QUE** les firmes suivantes se sont vues adjudger un contrat :

Numéro du CE lors de l'adjudication	Fournisseur	Description	Montant période optionnelle (taxes incluses) et sujet à l'indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2020-617	Jean-Guy André Ltée Auto Value et Pièces d'auto Le Bon Choix	2020 SP 248 - Fourniture de pièces de véhicules - filtres, pièces d'éclairage et autres	122 791,86 \$	8 octobre 2021 au 7 octobre 2022	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

**CONSIDÉRANT QUE** les prix soumis par les firmes précitées sont valides et qu'une période optionnelle d'une année est prévue au contrat;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des finances désire se prévaloir de la période optionnelle prévue au contrat :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la direction du Service des finances à se prévaloir de l'année optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée le 11 août 2020.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des services concernés, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2022, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 septembre 2021.

Adoptée

CE-2021-810

**PÉRIODE OPTIONNELLE - SOUMISSION 2019 SP 271 - FOURNITURE DE FILTRES - SERVICE DES FINANCES**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme suivante s'est vu adjuger un contrat :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseurs	Description	Montant année optionnelle taxes incluses et sujet à l'indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2019-877	---	Daeco Filtration Group	2019 SP 271 - Fourniture de filtres	54 935,66 \$	2021-12-04 au 2022-12-03	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

**CONSIDÉRANT QUE** les prix soumis par la firme précitée sont valides et que des années optionnelles sont prévues aux contrats;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des finances désire se prévaloir de la première période optionnelle prévue au contrat :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la direction du Service des finances à se prévaloir de la première période optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée le 15 octobre 2019.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2022, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 septembre 2021.

Adoptée

CE-2021-811

**APPROBATION PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF DES PROJETS QUI SERONT SOUMIS PAR LA VILLE DE GATINEAU À LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME ICRL-2**

**CONSIDÉRANT QUE** le 13 août 2021, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et la Société d'habitation du Québec (SHQ) ont signé la seconde entente Canada-Québec concernant l'initiative pour la création rapide de logements;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme ICRL-2 vise à soutenir des projets de construction rapide de logements abordables destinés aux personnes vulnérables;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme est constitué de deux volets, soit le « volet des villes » qui est destiné aux municipalités dont la population a des besoins importants en matière de logement, et le « volet des projets » qui est destiné aux gouvernements, municipalités, organisations autochtones et organismes à but non lucratif;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a été identifiée à titre de bénéficiaire d'une enveloppe spécifique dédiée de 6 854 702 \$ dans le cadre du « volet des villes » d'ICRL-2;

**CONSIDÉRANT QUE** le « volet des projets » dispose d'une enveloppe nationale de 255,71M\$ pour l'ensemble du Québec et des projets gatinois non retenus pour le « volet des villes » pourraient être financés par ce dernier;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau doit identifier à la SHQ des projets prioritaires, rencontrant les critères d'admissibilité du programme, afin que ces derniers soient inscrits à la liste qui sera transmise à la SCHL;

**CONSIDÉRANT QUE** quatre projets, représentant 175 unités, ont été identifiés et peuvent se réaliser à l'intérieur du délai prescrit de 12 mois;

**CONSIDÉRANT QUE** ces quatre projets bénéficieraient d'une contribution additionnelle en vue de permettre leur viabilité financière dans le cadre du programme AccèsLogis;

**CONSIDÉRANT QUE** certains projets listés pour le « volet des projets » ne rencontrent pas, pour le moment, le critère de livraison rapide, la Ville de Gatineau les conservera dans une banque de projets à recommander pour une éventuelle phase 3 de l'ICRL :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- approuve la liste des quatre projets identifiés (ACL 7039-BRAS, ACL 7043-Square Urbania, ACL 7051-Les Apprentis et ACL 7052-Braves-du-coin) en vue d'obtenir pour ces derniers un financement dans le cadre du « volet des villes » du programme ICRL-2;
- approuve la liste des quatre projets (ACL 7046-Coulombe, ACL 7048-Inter-Section Phase 3, ACL\_- Manoir Sainte-Marie et ACL\_-Maison Ingrid) en vue d'obtenir pour ces derniers un financement dans le cadre du « volet des projets » du programme;
- autorise le chef de section Programmes et ententes du Service de l'urbanisme et du développement durable, ou en son absence le directeur du Service de l'urbanisme et du développement durable, à soumettre ces projets à la Société d'habitation du Québec en vue d'une transmission à la SCHL.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 septembre 2021.

Adoptée

---

**CÉDRIC TESSIER**  
Conseiller et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> GENEVIÈVE LEDUC**  
Greffière  
Comité exécutif